



LES RÉGIMES DE RETRAITE ONT UN HORIZON D'INVESTISSEMENT À LONG TERME

En 2018, les tensions géopolitiques, les différends commerciaux, le déclin des marchés des investissements et le fléchissement des taux d'intérêt à long terme ont posé un défi pour les gestionnaires de fonds de pension. Heureusement, on prévoit que les régimes de retraite comme le RRFAEC ont un long avenir devant eux. Cet horizon d'investissement à long terme permet aux fiduciaires du RRFAEC de faire des ajustements stratégiques en fonction de la façon dont le Régime est géré pour relever de tels défis et donner aux marchés le temps de se redresser.

À cause de ces enjeux, le Régime a eu un rendement de -1,6 % sur ses placements en 2018 et, comme des nombreux autres régimes de retraite, il n'a pas atteint le rendement ciblé pour l'année. En revanche, le fait d'avoir eu pendant plusieurs années des investissements très rentables a permis au Régime d'afficher un rendement moyen sur ses placements sur 10 ans de 8,2 % par année, ce qui est nettement supérieur à sa cible à long terme de 6,35 % par année. Selon l'évaluation la plus récente (1er janvier 2018), le RRFAEC est entièrement capitalisé selon une approche de continuité, de sorte qu'il est en bien placé pour verser des prestations pendant de nombreuses années.

Les décisions des fiduciaires visant à diversifier les investissements dans l'immobilier, l'infrastructure et la dette privée ont pallié le rendement négatif du RRFAEC en 2018. À défaut de cette diversification supplémentaire, le rendement aurait été moindre.

Vos fiduciaires et leurs conseillers surveillent régulièrement la stratégie d'investissement et le travail des gestionnaires de placements du Régime pour s'assurer que les actifs du RRFAEC sont gérés avec prudence et dans l'intérêt du Régime et de ses membres.

If you prefer receiving this newsletter in English, please contact InBenefits.

le RRFAEC maintenant

MAI 2019

CROISSANCE DU RÉGIME

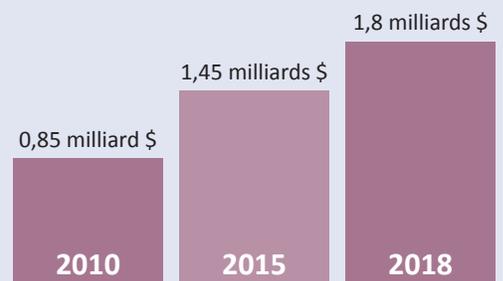
Nombre de membres actifs

2010	34 300
2015	45 800
2018	48 500

Nombre de lieux de travail

2010	410
2015	495
2018	515

Valeur marchande des actifs du Régime



À L'INTÉRIEUR

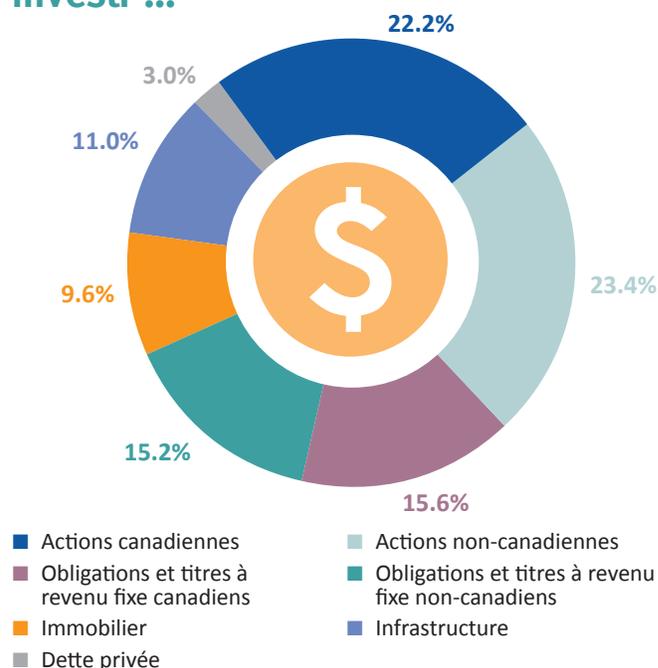
- 2 VOS OPTIONS EN CAS DE CESSATION D'EMPLOI**
Certains facteurs clés à prendre en considération quand un membre cesse de travailler
- 2 LES ACTIFS DU RRFAEC**
Un aperçu de la façon dont les actifs du RRFAEC sont investis et de qui gère les actifs
- 3 VOS QUESTIONS – NOS RÉPONSES**
- 4 MESSAGE D'ENAVANTAGE**
Une rétrospective de 2018 et des initiatives pour 2019



Qui gère l'actif du Régime...

- Bentall Kennedy
- BlackRock
- Connor, Clark & Lunn
- Copper Rock Capital Partners
- Fidelity Investments
- Hillsdale, Gestion de placements inc.
- J.P Morgan Asset Management
- Leith Wheeler
- Macquarie Infrastructure and Real Assets
- Gestion d'actifs Manuvie
- PIMCO
- Conseillers en gestion globale State Street, Ltée
- Walter Scott and Partners

Comment l'argent du Régime est investi ...



VOS OPTIONS EN CAS DE CESSATION D'EMPLOI

C'est VOTRE argent – Faites le bon choix pour VOUS!

Les lois sur les pensions prévoient à la plupart des anciens participants des régimes de retraite de transférer la valeur de leurs prestations de retraite hors du régime pour la déposer dans un compte de retraite immobilisé, comme un REER immobilisé. En vertu de la loi, ces sommes doivent normalement être « immobilisées » de façon à n'être utilisées que pour verser un revenu de retraite après le 55^e anniversaire de l'ancien membre. Cette option de transfert n'est pas offerte aux anciens participants qui ont déjà 55 ans.

Beaucoup d'anciens participants choisissent cette option de transfert. Est-ce une mauvaise chose? Pas nécessairement, mais le fait de transférer votre argent sans comprendre les risques que cela comporte est une « mauvaise » chose. Vous devez faire vos devoirs, car les besoins et les soucis financiers de chacun sont uniques.

Voyons cela ensemble. Prenons quelqu'un qui a participé au RRFAEC pendant 18 ans, gagné en moyenne 40 000 \$ par année et cotisé au total 8 % (cotisations de l'employeur et du participant) en vertu des règles actuelles du Régime; cette personne aurait acquis une rente de 10 713 \$ par année payable sa vie durant à partir de 65 ans. Avec une espérance de vie moyenne de 87 ans, ou 22 ans après 65 ans, cela représenterait une rente viagère d'environ **235 700 \$** (10 713 \$ x 22 ans).

Si vous transférez la valeur de vos prestations hors du Régime et la déposez dans un compte de retraite immobilisé, vous devez accepter les risques et les récompenses des marchés d'investissement. Pourquoi prendre un tel risque si vous n'êtes

pas raisonnablement confiant de retirer un revenu de retraite supérieur à celui qu'offre le Régime? Il n'existe pas de boule de cristal pour vous aider à prendre la bonne décision, mais cela revient à agir en fonction des renseignements que vous avez et des devoirs que vous avez faits!

Si la personne en question a cessé de participer au Régime à 40 ans, elle aurait le choix de transférer environ 80 000 \$ (la valeur de la prestation accumulée payable en dollars d'aujourd'hui selon les règles actuelles du Régime et les conditions du marché) dans un compte de retraite immobilisé ou de recevoir la rente indiquée plus haut à partir de 65 ans. (Si la rente commence à être versée avant 65 ans, elle sera réduite parce qu'elle est payée plus longtemps.)

Le montant de 80 000 \$ est tentant, mais avant de décider de faire un tel transfert, vous devriez consulter un conseiller financier pour savoir comment il investirait votre argent et ce que vous pourriez recevoir de cette façon. N'oubliez pas non plus que les conseillers financiers ne garantissent pas leurs rendements.

Il est important de poser un certain nombre de questions à ce stade-ci :

- 1) Quelle est l'expérience du conseiller financier?
- 2) Quels frais devrez-vous payer au conseiller et pour les investissements qu'il vous fait faire?
- 3) À quel niveau de risque vos fonds de retraite seront-ils exposés?

VOS OPTIONS EN CAS DE CESSATION D'EMPLOI

suite ...

- 4) Comment votre argent sera-t-il géré une fois que vous serez à la retraite?
- 5) Combien de fois votre portefeuille sera-t-il rééquilibré? Plus vous approchez de la retraite, moins vos investissements devraient comporter des risques.
- 6) Combien de fois allez-vous rencontrer votre conseiller au cours d'une année pour faire le point et vous assurer que vous êtes en bonne voie d'atteindre votre objectif de retraite?

N'oubliez pas que la plupart des conseillers financiers sont payés en fonction de la valeur des actifs qu'ils gèrent. Cela signifie qu'ils ont intérêt à vous recommander de transférer vos prestations hors du Régime. Vous pourriez envisager de faire appel à un conseiller financier qui perçoit des honoraires en fonction des services fournis et non des commissions sur vos placements.

Le RRFAEC est un régime à prestation cible assujéti aux changements réglementaires et aux conditions du marché qui, même si c'est improbable, peuvent imposer un rajustement des prestations de retraite à la hausse ou à la baisse. En transférant vos prestations hors du Régime dans un compte de retraite immobilisé, il se pourrait que votre rendement soit plus élevé, mais vous devriez connaître les risques et les défis que cela présente avant de vous décider à le faire.

CERTAINS AVANTAGES À RESTER AVEC LE RRFAEC

- Le RRFAEC est conçu pour vous verser une rente pour le reste de votre vie, tandis que dans un compte de retraite immobilisé pourrait s'épuiser avant votre décès. Une préoccupation au sujet de la pérennité de leurs économies peut amener les retraités à avoir un niveau de vie inférieur à ce qu'ils peuvent se permettre.
- Le RRFAEC est censé fonctionner pendant encore de nombreuses années et comme il est implanté dans plus de 500 lieux de travail et compte environ 48 500 participants actifs, sa taille et son horizon d'investissement à long terme lui permettront de résister à la volatilité du marché.
- Le RRFAEC a plus de 1,8 milliards \$ d'actifs, ce qui lui permet de négocier des frais moindres pour la gestion des placements. Une plus grande part de ses rendements sur les investissements est donc disponible pour payer les rentes des participants du RRFAEC. Depuis décembre 2018, le RRFAEC paie des frais de 0,45 % sur ses placements. Les comptes de placement personnels sont généralement assortis de frais variant entre 1,25 et 2,5 % qui se répercutent directement sur le montant de votre prestation (voir l'illustration).

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Cessation d'emploi

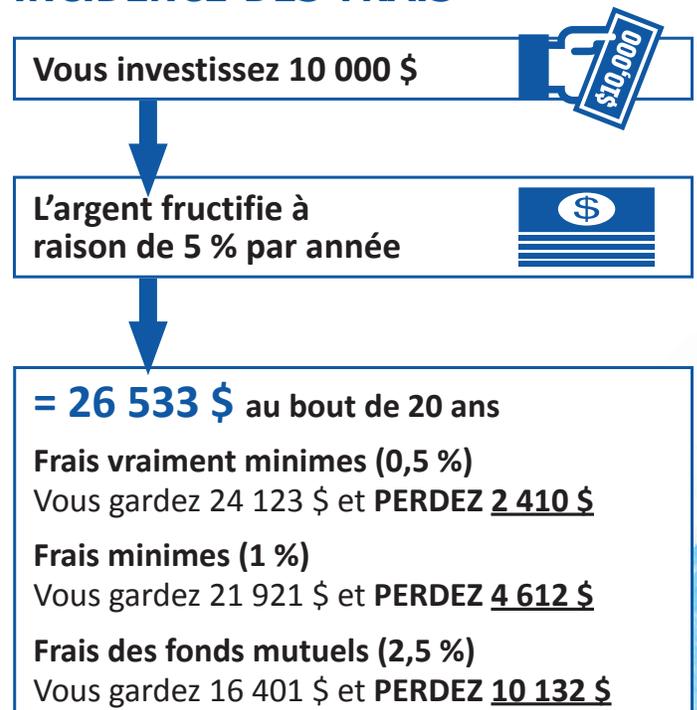
Q: Qu'est-ce qu'une interruption de service?

R: En vertu des règles actuelles du Régime, vous pouvez choisir d'avoir une interruption de service si aucune cotisation n'est effectuée en votre nom pendant huit mois. Vous maintenez votre participation au Régime jusqu'à ce que vous fassiez un tel choix. Cette période de huit mois donne l'occasion aux participants de trouver un emploi avec un autre employeur cotisant pour continuer de participer au RRFAEC. La période de huit mois ne comprend pas les périodes pendant lesquelles vous êtes absent du travail en raison d'une maladie ou d'une invalidité mais pendant lesquelles vous demeurez sur la liste de paie d'un employeur cotisant; êtes en congé autorisé ou en licenciement et susceptible d'être rappelé en vertu de votre convention collective.

Q: Ai-je un temps limite pour répondre à mon relevé de cessation des cotisations?

R: Lorsque aucune cotisation n'a été reçue en votre nom pendant huit mois, vous recevrez un relevé de cessation des cotisations qui vous permettra d'opter pour une interruption de service et de transférer la valeur de vos prestations hors du Régime. Si vous ne faites pas ce choix dans les 60 jours qui suivent la date du relevé, vos prestations resteront dans le Régime jusqu'à ce que vous demandiez le versement de vos rentes à la retraite ou les transfériez.

INCIDENCE DES FRAIS



Message D'EnAvantage

Alain Malaket, PDG

L'année 2018 a été marquée par des transformations à l'Administration de la Caisse, à commencer par le lancement officiel de notre nouveau nom : **EnAvantage**. Nous nous sommes engagés par la même occasion à instaurer une culture dédiée à nos quatre piliers du service : *intégrité, innovation, engagement et excellence*.

Il y a eu d'autres changements importants :

- mise sur pied d'un centre téléphonique, ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 17 h HE, pour répondre aux besoins des participants du Régime
- ajout de personnel pour améliorer le service
- reprise des séances d'information régionales pour les participants
- classement au palmarès des Meilleurs lieux de travail™ en tant qu'employeur
- établissement de liens communautaires avec 360 enfants et Habitat pour l'humanité, tout en continuant à parrainer un enfant en Haïti

et surtout

- mise en place réussie d'un nouveau système d'administration des retraites visant à améliorer les services aux participants et à répondre plus vite à leurs demandes

EnAvantage, comme d'autres organisations progressistes, va continuer à s'efforcer d'améliorer ses services et s'est fixé un programme ambitieux pour 2019, qui consiste à :

- créer un portail en ligne permettant aux participants d'avoir accès « sur demande » 24 h sur 24, sept jours sur sept, à des outils en ligne, notamment une calculatrice de rente interactive qui permettra aux participants de déterminer leur pension selon différentes dates de retraite;
- créer un portail en ligne pour les employeurs, qui permettra à ces derniers de fournir des renseignements et de communiquer directement avec *EnAvantage* par voie électronique; et
- transformer et relancer le site Web du Régime

Nous sommes fiers de nos réalisations en 2018 et envisageons avec impatience les initiatives passionnantes qui nous attendent en 2019.

Passez un printemps et un été en sécurité!

Conseil des fiduciaires

Carol McDowell, présidente du conseil des fiduciaires – SEIU

Jim Flynn, président du comité de vérification – SCFP

Cathy Carroll, présidente du comité des placements – SEIU

Candice Basara – Unifor
Matt Cathmoir – SEIU
Mary DeMille – Unifor

Tyler Downey – SEIU
Beverly Mathers – AIO
Ricardo Mckenzie – SEIU
Eulalee Robinson – SEIU
Andrew Ward – SCFP
Mia Warwick – SCFP

Fiduciaires suppléants :
Marlene Hemmings – SEIU
Kelly Janes – Unifor
Valerie Trudeau – SCFP
Kapil Uppal – AIO

RAPPEL

Les relevés de pension
seront mis à la poste
à la fin de juin 2019.

GARDEZ LE CONTACT

Vous avez des questions au sujet du Régime? Contactez-nous!



Courriel : information@nhripp.ca



À Toronto : 905-889-6200 (option 9)

À l'extérieur de Toronto : 1-800-287-4816



Télécopieur : 905-889-7313



Adresse : Régime de retraite des foyers d'accueil et établissements connexes a/s de EnAvantage
105 Commerce Valley Drive West, Bureau 310
Thornhill (Ontario) L3T 7W3



Vous pouvez aussi obtenir des renseignements en ligne, en tout temps, sur le site www.nhripp.ca



Un dernier mot

Ce bulletin renferme des renseignements sommaires, rédigés en termes simples, sur le Régime de retraite des foyers d'accueil et établissements connexes. Il ne se veut pas complet et ne vise pas à fournir des conseils. En cas de divergence entre les renseignements figurant dans ce bulletin et les documents juridiques qui régissent le Régime, ces derniers auront préséance. Conformément à la législation applicable, les fiduciaires du RRFAEC peuvent modifier les règles du régime en tout temps, y compris modifier le montant des prestations, les types de prestations offerts et les critères d'admissibilité, et mettre fin au Régime.